

INSCRIPTION 2016

Vieux Boucau Surf Club



NOM : _____ PRENOM : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
 Adresse postale complète : _____

Tél : _____ ou _____
 E-mail 1 : _____
 E-mail 2 : _____
 Personne à prévenir en cas d'urgence : _____
 Tél : _____ ou _____

**Cadre
 réservé au club :**
 n° licence : _____
 informations règlement : _____

//// Choix de l'adhésion 2016 (cochez votre choix)

- #CARTE MEMBRE (30€)
 #LICENCE FFS (uniquement)
 SPORTIVE (48€) COMPETITION (58€) EDUCATEUR (58€)
 #FORMULE ENTRAINEMENT INCLUANT LA LICENCE (voir tableau des formules proposées ci-dessous)

LICENCE FFS intégrée dans toutes les formules entraînements	INFORMATIONS DIVERSES				2016											
	FREQUENCE (1h30)	TARIFS	TRANCHE D'AGE	NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE		
FORMULES JEUNES	FORMULE ELITE À L'ANNEE	360€ Règlement par trimestre 120€ : mars, avril, mai 120€ : juin, juillet, août 120€ : sept, oct, nov, déc	de 11 à 17 ans	16 places	du dimanche 6 mars au dimanche 13 décembre 2016 mars : 14h15/16h00 de avril à novembre : 15h45/17h30 Juillet et Aout : le matin											
	FORMULE PERFECTIONNEMENT 7 MOIS	295€ Règlement sur 3 périodes 100€ : avril, mai 100€ : juin, juillet 95€ : aout, sept, Oct	de 10 à 16 ans	8 places	du dimanche 6 avril au dimanche 2 novembre 2016 avril et octobre : 14h15/16h00 de mai à septembre : 15h45/17h30											
	FORMULE PROGRESSION 5 MOIS	250€ Règlement sur 2 périodes 150€ : mai, juin, juillet 100€ : aout, septembre	moins de 12 ans	8 places	du dimanche 1er mai au dimanche 2 Octobre 2016 de mai à septembre : 14h15/16h00											
	FORMULE SUMMER 2 MOIS	200€ Règlement en une fois début juillet	de 6 à 10 ans	8 places	du dimanche 3 juillet au mercredi 31 août 2016 14h15/16h00											
FORMULE ADULTES	1 cours par semaine (mardi ou vendredi) 160€ Règlement sur 2 périodes 100€ : avril, mai, juin, juillet, 60€ : aout, septembre, octobre	plus de 18 ans à 77 ans	2 groupes de 8 places	du mardi 5 Avril (ou vendredi 8 Avril 2016) au vendredi 4 novembre 2016 avril et octobre : 18h de mai à septembre : 19h												

1

//// Autorisation photo/vidéo

Je soussigné(e) _____ autorise le VBSC à photographier et filmer mon enfant _____ // moi-même

et donne l'autorisation d'utiliser ces photos et vidéos pour tout outil de communication ainsi que pour le site www.surfclub-vieuxboucau.com

Fait à _____ Le _____ Signature + mention « Lu et approuvé »

//// Autorisation parentale – pour les mineurs

Je soussigné(e) _____ père _____ mère _____ tuteur légal _____ autorise mon enfant _____ à participer aux activités encadrées par les moniteurs du Vieux Boucau Surf Club. En cas d'urgence, je les autorise à pratiquer toute intervention jugée nécessaire pour son état de santé.

Fait à _____ Le _____ Signature + mention « Lu et approuvé »

- Je déclare avoir pris connaissance et accepte la charte du bon adhérent du VBSC (page 2)
 Je déclare avoir lu et accepte le règlement du centre d'entraînement du VBSC (page 3)
 Je garantis posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf
 Je déclare avoir pris connaissance des termes du contrat d'assurance de ma licence FFS et j'accepte

Signature de l'inscrit ou du représentant légal

CHARTRE DE L'ADHERENT DU VIEUX BOUCAU SURF CLUB

Le Vieux Boucau Surf Club, affilié à la Fédération Française de Surf (FFS), est une association de loi 1901 qui fonctionne sur la base du bénévolat de ses membres dirigeants et de son directeur sportif.

MOI ADHERENT(E) AU VIEUX BOUCAU SURF CLUB, JE M'ENGAGE Á :

- Etre à jour de ma cotisation (licence FFS ou carte membre),
- Respecter en toutes circonstances les adhérent(e)s, bénévoles, entraîneurs et autres surfeurs,
- Faire preuve de tolérance envers tous,
- Respecter les infrastructures et le matériel mis à disposition par le club (planches, combinaisons, locaux, véhicules...),
- Veiller et participer régulièrement au rangement et à l'entretien du club,
- Avoir un comportement adéquat lors des entraînements, sorties, stages et autres événements organisés par le club,
- Participer bénévolement aux manifestations organisées par le VBSC pour la promotion du sport,

Pour les enfants mineurs :

- Vérifier la prise en charge de l'enfant mineur par un éducateur,
- Etre à l'heure pour le retour du cours.

Tout comportement contraire à la charte sera soumis au Conseil de Discipline et passible de sanctions ou d'exclusion.

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE D'ENTRAINEMENT DU VIEUX BOUCAU SURF CLUB

RESPECT, CONVIVIALITE AVEC TOUS

Respect de l'environnement, Respect des horaires, Respect du Matériel, Respect du Local, Respect des Adultes, Respect des règles de la pratique Surf.

Art 1 : Inscription Toute inscription dans la structure du VBSC se fera à partir du formulaire d'inscription en première page du dossier « inscriptions 2015 » qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

Art 2 : Annulation, absences

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution,...) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit ci-dessus seront, en accord avec les stagiaires :

- remplacés par des activités de substitution si possible (sport collectif, dvd surf, sauvetage côtier, skate ...)

Les stagiaires sont priés de se présenter aux cours pour lequel il est inscrit. Un cours manqué ne peut être ni remboursé.

Les parents, tuteur ou personnes concernées doivent prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de problèmes particuliers liés à la pratique.

Après trois absences consécutives non justifiées aux entraînements, le responsable sportif se donnera le droit de refuser l'élève au quatrième cours même si la participation a été payée.

Art 3 : Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par la structure du VBSC et donc sous la responsabilité des éducateurs de celle-ci un quart d'heure (15 minutes) avant le début de leur cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur un quart d'heure après la fin de la prestation concernée.

La responsabilité civile de la structure du VBSC concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus.

Les parents devront avant de laisser leur enfant dans la structure du VBSC, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu. Les parents, tuteur ou personnes concernées doivent prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de problèmes particuliers liés à la pratique.

Art 4 : Assurance

Toutes les personnes inscrites dans la structure du VBSC se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dans les modalités sont décrits dans le contrat MAIF à disposition des parents ou tuteurs légaux.

Les Licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratiques Surf.

Art 5 : Engagement de la structure du VBSC

Dans le cadre du forfait choisi, la structure du VBSC s'engage à respecter la Charte de qualité du Label « Ecole Française de Surf » en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Art 6 : Engagement des adhérents

En s'inscrivant dans la structure du VBSC les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques.

Les stagiaires s'engagent à prévenir la structure des éventuels changements de coordonnées ou de domicile.

Art 7 : Autorisation de prise de vue

Dans le cadre de ses activités, l'association VBSC peut être amenée à prendre des photos et des vidéos de votre enfant. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, nous vous remercions de joindre une lettre indiquant votre refus.

Signature :